



89-2025

**DELIBERATION N°3
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 09/12/2025**

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-cinq le 9 décembre, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 05/12/2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Christophe VACHERON, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Jean LESQUIR. Isabelle BRUNEL. Valérie GUILLAUME DALLERY-Elisabeth, Marie Claire JASSERAND.

Absents excusés : Julien DELHEUR

Secrétaire de séance : Marie Claire JASSERAND

Objet : Décision modificative 7

M le Maire rappelle ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2025 adopté par délibération en date du 25 Février 2025,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement budgétaire en raison :

D'abonder le chap 20 pour terminer l'année afin de payer extension de réseau.

Voici la décision modificative prévue à cet effet.

● **Section d'Investissement**

Nature	Articl e	Libellé M57	Montan t (€)
Dépense	204151 2	Subventions d'équipement versées – autres organismes publics	20 000
Dépense	231	Immobilisations corporelles en cours (travaux en cours)	55 000
Total Dépenses Investissement			75 000
Recette	10222	Excédent de fonctionnement capitalisé	37 000
Recette	10226	Résultat d'investissement reporté	6 000
Recette	10251	Résultat de fonctionnement reporté	10 000
Recette	021	Virement de la section de fonctionnement	22 000
Total Recettes Investissement			75 000

● **Section de Fonctionnement**

Nature	Articl e	Libellé M57	Montan t (€)
Dépense	023	Virement à la section d'investissement	22 000
Total Dépenses Fonctionnement			22 000
Recette	73223	Dotation globale de fonctionnement (DGF) – part équipement	21 000
Recette	70878	Produits des services, redevances et divers	1 000
Total Recettes Fonctionnement			22 000

Le budget primitif 2025 est ainsi modifié à hauteur de ces ajustements en recettes et en dépenses.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et l'autorise à approuver cette décision modificative n°6.

Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

09/12/2025

D'approuver la décision modificative n°7

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Transmis au représentant de l'Etat le : 15/12/2025



La secrétaire,
Marie Claire JASSERAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20251209-delib3cm122025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2025